ROI MORVAN COMMUNAUTE

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS Vous pouvez venir retirer votre composteur les mardis de 9 h à 12 h et les jeudis de 13 h à 16 h, hors jours fériés au centre technique des déchets ménagers (Le Faouët) Les tarifs et modalités : 1er composteur depuis 2005 à 4 € pour le 320L ou 8 € pour le 560L, 2nd composteur depuis 2005 à 44 € pour le 320L ou 64€ pour le 560L- Fournir un justificatif de domicile et règlement par chèque uniquement.

FORMATIONS D'INITIATION AU COMPOSTAGE ET PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Des formations gratuites et ouvertes à tous les habitants de RMCom (sur inscription) et des permanences de mise à disposition de composteurs ont lieu dans les communes de la collectivité. À l'issue des formations, les particuliers peuvent repartir avec leur premier composteur gratuitement. Les dates et lieux sont disponibles sur les sites internet et Facebook de la collectivité et des communes. https://rmcom.bzh/les-animations-pour-reduire-nos-dechets

L'AIDE A LA LOCATION DE BROYEUR POUR VEGETAUX

Mulching, paillage… tout est bon pour réutiliser ses végétaux sur place. Le service déchets ***vous propose une aide d'un montant de 50 € par an*** et par foyer pour louer un broyeur et ainsi valoriser vos déchets verts. Le formulaire de demande d'aide est disponible sur le site internet ou en format papier dans votre mairie.

UNE SECONDE VIE POUR VOS VÊTEMENTS ET CHAUSSURES !

Les vêtements et chaussures sont souvent retrouvés dans nos poubelles alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie. Voici 3 solutions pour ne pas les jeter : **RÉPARER : Bénéficiez de réduction** pour la réparation **auprès d'artisans labellisés**. Renseignez-vous auprès de votre couturière. **RÉUTILISER :** Transformez votre jean en sac à main ou votre pantalon en short, un peu de couture et vous voilà avec un nouvel allié pour votre garde-robe. **DONNER : TOUS** les textiles et chaussures même usés, peuvent être déposés en borne textile (Croix Rouge, Relais). Mis en sac fermé, secs et propres, ils pourront faire le bonheur d'autres personnes et pour les plus usés, être recyclés pour servir d'isolants. Consultez les informations et la carte sur le site internet : https://rmcom.bzh/le-textile

RAPPEL SUR LE PAPIER

Les papiers (: journaux, publicités, magazines, blocs-notes, papiers froissés, enveloppes, post-it, cahiers, livres à couverture souple, …) vont dans les colonnes à papier. Retrouvez l'emplacement des colonnes à papier sur le territoire sur: https://rmcom.bzh/le-verre-et-le-papier

Gestes simples pour réduire sa poubelle : Passez des mouchoirs en papier aux mouchoirs en tissu ou achetez en vrac en apportant votre contenant propre

Collecte sélective : Après 2 ans de projet, la conteneurisation de la collecte sélective se termine fin 2024 !

Contacts Roi Morvan communauté

Service Gestion des déchets, 5 Rte du Vieux Moulin 56320 Le Faouët. Accueil : 02 97 23 71 01 / dechetsmenagers@rmcom.bzh

Prévention : 02 97 23 71 02 / preventiondechets@rmcom.bzh **Compostage :** 02 97 23 71 03 l.denes@rmcom.bzh

DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

Composteurs Afin de trier et valoriser les biodéchets, des composteurs sont mis à disposition gratuitement. Des distributions avec une information et un temps d'échanges sur la pratique du compostage sont organisées. Réserver votre composteur !

Inscription sur le site de De l'Oust à Brocéliande communauté : www.oust-broceliande.bzh/ Rubrique > Environnement puis dans le fil des actualités > Distribution de composteur juillet novembre 2024

Les prochaines dates : **Mercredi 6 novembre** et **mardi 26 novembre** à Saint Marcel, **jeudi 14 novembre** à La Gacilly.

Tri des biodéchets - Nouveau point d'apport volontaire

Trois points d'apports volontaires dédiés aux biodéchets sur le territoire sont installés sur le territoire à Carentoir (rue du Bel Air, Parking du restaurant scolaire), à La Gacilly (place des sculpteurs) , à Malestroit (7 rue de l'Eperon). Un **nouveau point d'apport volontaire** a été installé sur la commune de Sérent (rueXXXXXXX). Tous les usagers ne pouvant pas installer un composteur à leur domicile peuvent y apporter leurs biodéchets. Le guide pour savoir ce que vous pouvez déposer dans les points d'apports volontaire est disponible sur le site de la communauté de communes : www.oust-broceliande.bzh/

Refonte des supports de communication

Afin d'améliorer la communication sur la gestion des déchets, De l'Oust à Brocéliande communauté a mis à jour tous ces supports de communications notamment un guide sur la réduction des déchets et un flyer sur le réemploi (Retrouvez les sur www.oust-broceliande.bzh).

Réemploi et réparation Le 2 juillet dernier, les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire et aux alentours ont participé à la visite de la déchèterie de Carentoir. De l'Oust à Brocéliande Communauté **est à la recherche d'une association** qui serait intéressée pour engager un partenariat pour développer le réemploi et la réparation grâce au local disponible sur la déchèterie de Carentoir.

Contact : 02 97 75 01 02
dechets@oust-broceliande.bzh.

Arobase imprim - 02 97 48 74 80 - Ne pas jeter sur la voie publique

Sittommi
Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du morbihan intérieur

1, rue Denis Papin - BP 30218
56305 PONTIVY Cedex
Tél. 02 97 07 13 15
contact@sittommi.fr
www.sittommi.bzh

Avec la participation de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sittommi
Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du morbihan intérieur

LETTRE d'INFO # 25
Novembre 2024

Édito du président

Dans la précédente lettre d'info (n°24 de novembre 2023, téléchargeable sur www.sittommi.fr), je vous informais de cette évolution réglementaire de tri des biodéchets (restes de cuisine/cantine) rendu obligatoire au 1er janvier 2024. Je vous précisais également que des dispositifs existent déjà depuis de nombreuses années pour répondre à cette réglementation : compostable individuel, lombricomposteur, compostage partagé en pied d'immeuble, point d'apport volontaire sur la voie publique…. Et bien sachez que nous mesurons déjà les premiers effets sur la diminution du gisement des ordures ménagères. Nous pouvons tous nous en féliciter ! Pour celles et ceux d'entre vous qui ne savent pas comment se lancer, je vous invite à vous rapprocher de votre communauté de communes pour connaitre le dispositif prévu sur votre territoire.

Dans ce nouveau numéro, vous découvrirez le programme de la semaine européenne de réduction des déchets SERD qui se tiendra prochainement (du 16 au 24 novembre). N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de votre communauté de communes pour retrouver le programme complet des animations.

Vous en souhaitant bonne lecture. Sincères salutations

Grégoire SUPER, Président du SITTOM-MI

Les bons gestes de tri ! C'est simple !

Tous les emballages et **seulement les emballages** vont dans la collecte sélective (bac jaune, colonne jaune, sac jaune …). Quelques explications sur les raisons et les conséquences du **top 3 des refus** :

- **Les sacs d'ordures ménagères (le non recyclable)** : Ils peuvent s'ouvrir dans le processus. Leur contenu souille les emballages sur la chaîne de tri, emballages qui ne pourront pas être captés. Les sacs d'ordures ménagères rendent le travail des agents de tri difficile par les odeurs qu'ils dégagent. Mais avant tout, ces déchets amènent de la vermine (mouches, poux, punaises, cafards…), des rongeurs (souris, rats…) et sont porteurs de germes. Ils rendent le travail des agents désagréable voire dangereux. *Soyons respectueux, ne mettons pas nos sacs d'ordures ménagères, nos sacs de détritus, nos sacs de couches, nos sacs de litière dans les emballages !*
- **Les emballages en verre (bouteille, bocal …) :** Ils ne peuvent techniquement pas être triés dans un centre de tri destiné aux emballages en plastique, métal et carton. Ils sont refusés. Ils sont également dangereux pour les agents de tri par les débris de verre qu'ils peuvent créer. La collecte du verre est la première collecte sélective mise en place en 1976 !!! *48 ans que des bornes à verre sont disponibles sur nos territoires. Utilisons-les !*
- **Les emballages non vidés ou pleins :** Ils ne peuvent pas être triés mécaniquement (trop lourds ou les sondes ne permettent pas de détecter leur matière). S'ils s'ouvrent lors du processus, ils souillent tous les autres emballages qui ne pourront pas être triés. *Une partie du tri est assurée par des machines, une autre partie manuellement par des agents. Respectons-les !*

Les erreurs de tri coûtent également 800 000 euros par an aux collectivités à l'échelle du SITTOM-MI. *Soyons responsables !*

FOCUS
L'évolution du tri des déchets !

En 2023, le SITTOM-MI et les collectivités ont mené une étude de caractérisation des ordures ménagères. Des sacs d'ordures ménagères ont été prélevés sur l'ensemble du territoire pour former un échantillon. La totalité de leur contenu a été triée en 56 sous-catégories. Les résultats de l'étude ont pu être comparés à celles menées en précédemment en 2018. Comme les schémas l'illustrent ci-dessous il reste encore une quantité importante de déchets qui ne sont pas triés : 93 kilos par habitant par an.

Sur une année, il reste encore dans les ordures ménagères : 38 kilos par habitant de biodéchets, 8 kilos de papiers par habitant ou 5 kilos par habitant de textile et de chaussures.

On observe que la quantité d'ordures ménagères par habitant a baissé de 181 à 164 kilos, entre 2018 et 2024. Cependant plus de la moitié du contenu des ordures ménagères aurait pu être triés (57%)

Chaque poubelle ci-dessous représente la composition des ordures ménagères en ratio : kilogrammes par habitant sur les deux années.

Pensez à trier pour réduire vos ordures ménagères !

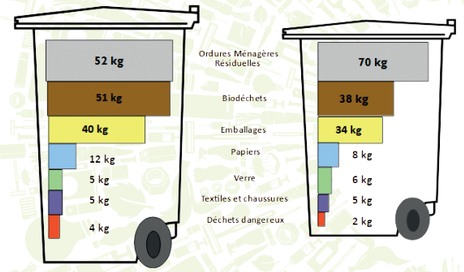

Ratio 2018 | Ratio 2024

Infos pratiques :

Baud Communauté	02 97 39 17 09
Centre Morbihan Communauté	02 97 60 43 42
De l'Oust à Brocéliande Communauté	02 97 75 01 02
Ploërmel Communauté	02 97 73 20 96
Pontivy Communauté	0 800 21 21 06
Roi Morvan Communauté	07 57 68 42 46

ACTIONS & ANIMATIONS SUR VOS TERRITOIRES

Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) du 16 au 24 novembre

C'est quoi un Repair Café ?

Réparer ensemble plutôt que jeter. L'entrée est gratuite et ouverte à tous. On y apporte des objets en mauvais état que l'on a chez soi (vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, jouets …). Et on se met à l'ouvrage avec des bénévoles réparateurs. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre. Sur nos territoires :

A Baud : ***Repair café*** tous les 3ème samedis du mois, de 9 h 30 / 12 h 30 au local La Passerelle, impasse Françoise Dolto. Prochaines dates : ***les 16 novembre et 21 décembre***.

Vous souhaitez participer et devenir bénévole réparateur ? Contactez le service prévention des déchets de Baud Communauté. reduisons@baudcom.bzh ou 02 97 51 13 30

A Pontivy à l'espace Keneré. Tous les 1ers jeudis du mois (sauf janvier : 2e jeudi), 16 h/18 h. Prochaines dates ***7 novembre et 5 décembre***.

Le SITTOM-MI et ses collectivités adhérentes (Roi Morvan Communauté, Pontivy Communauté, Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté) ont souhaité sensibiliser les collégiens à la prévention des déchets, en proposant à tous les collèges du territoire de participer à un Défi collège ***"Eco' motivés pour réduire nos déchets !"*** Le défi se déroulera sur 4 jours : chaque jour une action sera réalisée au sein de l'établissement pour que les élèves soient acteurs de la réduction des déchets et de la préservation de l'environnement. Parmi les collèges participants : le collège Sacré Cœur de Ploërmel, le collège Romain Rolland de Pontivy, le collège Sainte Jeanne d'arc de Rohan.

Visite du centre de tri des emballages

Le SITTOM-MI et ses collectivités adhérentes vous propose de visiter le centre de tri situé sur la commune du Rheu (35). Ce centre de tri est destiné aux emballages et assure le tri des collectes sélectives du territoire. Le transport en bus sera organisé au départ du **Faouët, Pontivy et Ploërmel…**

Mercredi 20 novembre, visite à 15 h 30. Gratuit, places limitées, à partir de 7 ans. **Sur inscription** au 02 97 07 13 15 ou par courriel : contact@sittommi.fr

Pontivy Communauté

LES RENDEZ-VOUS DE TERR'ENDRO 2024

Pontivy Communauté, pour la 4ème édition de Terr'Endro, a souhaité proposer cette année un nouveau format intitulé "Les Rendez-vous de Terr'Endro". Des actions seront programmées entre le 18 et 24 novembre 2024. Les collégiens seront sensibilisés au tri et à la réduction des déchets, au travers de "Défis" *(cf page précédente)*.

Le jeudi 21 novembre, le spectacle "La beauté du monde" de la compagnie Quality Street sera proposé en partenariat avec la ville de Pontivy. Ce spectacle vise à sensibiliser le public à l'importance de préserver notre planète. **Une séance** est prévue à **14 h 30** au théâtre des Halles à **destination des lycéens**. Tarif scolaire 5 € (offre pass culture accessible). Si besoin, transport organisé et financé par Pontivy Communauté. Séance suivie d'un échange avec l'acteur. Sur inscription avant le 7 novembre; Une **deuxième séance** est prévue à **20 h 30** au théâtre des Halles **pour le grand public**, à partir de 10 ans. Tarif : Plein 10 € / Réduit 6 € / Abonné 5€ (offre pass culture accessible). Sur inscription. **Contact :** billetterie@ville-pontivy.bzh ou 02.97.25.06.16

Le samedi 23 novembre, une **Bourse aux matériaux** est proposée aux halles SAFIRE de **10 h à 16 h**, en partenariat avec Economie Circulaire 56 et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. **Le principe ?** *Tous types de matériaux (isolant, quincaillerie, carrelage, bois…) déstockés des entreprises du BTP seront proposés à prix attractif*. Un catalogue des matériaux sera mis en ligne ***le vendredi 22 novembre, à 12 h***, avec possibilité de réserver. Pour faire patienter les chineurs, l'équipe joyeuse du Disco-p'tit Dej, composée d'agents de Pontivy Communauté et des cuisiniers solidaires, proposera de délicieux porridges concoctés à base de fruits anti-gaspi, de **10 h à 13 h**.

Roi Morvan Communauté

Disco'soup avec les cuisiniers solidaires Venez échanger sur le gaspillage alimentaire autour d'une soupe ou d'un smoothie préparé avec des invendus. Rendez-vous au marché du **Faouët de 9h à 12h le 20 novembre**.

Programme complet des évènements de la SERD du 16+ au 24 novembre sur le site internet : https://rmcom.bzh/les-animations-pour-reduire-nos-dechets

Baud Communauté

Disco'soup avec l'effet papillon

Venez échanger sur le gaspillage alimentaire et partager une soupe ou un smoothie préparé grâce aux velosmoothies. On vous attend sur le marché de Noël de Guénin, le dimanche 24 novembre 2024.

ACTUALITÉS SUR VOS TERRITOIRES

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Opération broyage de végétaux Afin d'aider à la valorisation des déchets verts au jardin, Centre Morbihan Communauté organise des opérations de broyage de végétaux, en partenariat avec les communes. Les prochaines sessions proposées auront lieu **Jeudi 14 Novembre 14h-17h à Plumelin (Parking du terrain de sports, Cité des Bruyères) et Jeudi 21 Novembre 14h-17h à Evellys (Pont er Lé - Naizin)**. Accessibles à tout habitant du territoire de Centre Morbihan Communauté. Seuls les branchages de diamètre inférieur à 14 cm sont acceptés. La réservation est obligatoire : **en ligne** (site internet de la commune et de CMC rubrique Déchets) ou par téléphone auprès de la commune ou du service déchets de CMC.

Les chèques anti-déchets Pour développer la pratique du broyage de végétaux à domicile et le réemploi, Centre Morbihan Communauté distribue : **"Chèque broyage", d'un montant de 50 €**, à faire valoir pour la location ou l'achat d'un broyeur ou la prestation de broyage à domicile. **"Chèque réemploi", d'un montant de 10 €**, afin de faciliter l'achat de bien de seconde main dans nos structures locales.

Ces deux chèques ne sont à valoir que pour l'année 202 avec les structures locales partenaires de l'opération. Vous devez être domicilié sur le territoire et respecter la limite d'un chèque/an/foyer. Il faut impérativement récupérer les chèques avant d'aller faire la prestation ou l'achat. Pour plus d'information, contactez le service prévention des déchets au 02 97 60 43 42 ou par mail à rienajeter@cmc.bzh

Bourses d'échanges inter-entreprises

Les services développement économique et prévention des déchets organisent trois "Bourses Aux Ressources" pour les établissements du territoire. Animé par l'entreprise Ty Waste et la CCI 56, ces ateliers ont pour objectifs de : ***développer la coopération entre établissements en permettant aux dirigeants de se rencontrer et d'échanger sur leur problématique et valoriser localement les ressources en initiant des synergies inter-entreprises : revalorisation des rebus de production, location de machines ou d'espace sous utilisés, mutualisation de moyens humains. Pour plus d'informations sur ce sujet : ecocirculaire@cmc.bzh.***

PONTIVY COMMUNAUTE

Les sacs jaunes transparents donnés par Pontivy Communauté disparaissent au profit de **sacs de tri réutilisables**. Stockez vos emballages dans le sac cabas et videz-le dans les conteneurs les plus proches de chez vous. Attention : pas de sac noir dans le bac jaune ! Il est néanmoins toujours possible d'utiliser des sacs transparents. Les consignes de tri ne changent pas : tous les emballages vont dans le conteneur jaune. Les sacs cabas sont à récupérer dans votre mairie.

Une subvention (de maximum 50 € la journée) à la **location de broyeur de végétaux** dans le but d'une valorisation des déchets verts produits au jardin et une réduction des apports en déchèterie. Après avoir loué le matériel chez un professionnel, il suffit de remplir le formulaire (disponible en téléchargement sur le site de Pontivy Communauté) et de nous le renvoyer ainsi que les pièces justificatives demandées à : Pontivy Communauté, Service Déchet, 1 Place Ernest Jan, 56300 Pontivy ou par mail : julien.briault@pontivy-communaute.bzh

Composteur : il est toujours possible d'en obtenir un gratuitement. Appelez le **0 800 21 21 06** pour le réserver

PLOERMEL COMMUNAUTE

La Redevance Déchets, c'est pour bientôt !

La Redevance Déchets est le futur mode de financement de la collecte et du traitement de vos déchets. Au même titre que l'eau ou l'électricité, vous contribuerez bientôt au service selon votre "consommation", à savoir selon la quantité de déchets que vous jetez dans votre poubelle grise, dans votre poubelle jaune et en déchèterie. **L'objectif : parvenir à réduire individuellement et collectivement notre production de déchets.**

De nouveaux équipements, avec un système de puce électronique, seront mis en place dès 2025 : Pour les maisons : des bacs individuels. Pour les appartements : des bacs collectifs. En centres-villes historiques, à Ploërmel et Josselin : des bornes d'apport collectif avec une carte d'accès.

Le calendrier du projet • 2025 : Distribution des bacs puçés ainsi que des cartes d'accès aux déchèteries et aux bornes. **2025 - 2026 :** Période de test durant laquelle vous pourrez suivre votre production et adopter les bons gestes **2026 :** Envoi d'une simulation de facture basée sur votre utilisation du service pendant la période de test. **2027 :** Démarrage de la comptabilisation réelle de votre production de déchets

Un nouvel espace sur notre site internet ! Afin de vous accompagner, au mieux, dans ce changement, l'espace "Déchets" du site de Ploërmel Communauté a fait peau neuve ! Vous y trouverez des informations complètes, pratiques et actualisées concernant la Redevance Déchets, le tri, la réduction, les déchèteries, etc. Jetez-y un coup d'oeil ! www.ploermelcommunaute.bzh/dechets

Réduire vos déchets facilement, c'est possible !

Découvrez, en 2 minutes, des actions concrètes à tester et à adopter dans votre vie quotidienne pour apprendre à moins jeter et ainsi être prêts lors de la mise en place de la Redevance Déchets !

Contact : Tel 02 97 73 20 96

dechets@ploermelcommunaute.bzh

BAUD COMMUNAUTE

Les bonus à la réparation : www.bonusreparation.org

Connaissez-vous le dispositif national de bonus à la réparation d'électroménager ? Il prend en charge 25 euros pour les lave-linge, réfrigérateurs et congélateurs, pour les lave-vaisselles et les sèche-linges ainsi que 20 euros pour les cuisinières et les fours encastrables (hors micro-onde). Depuis 2024, 15 euros pour les fours posables et 20 euros pour les micro-ondes. Cette aide peut être déclenchée dès lors que les produits éligibles sont réparés au sein **d'un réseau de réparateurs labellisés**.

Bonus réparation textile : comment en bénéficier ? Il a pour but d'inciter à faire réparer les vêtements et chaussures. Le gaspillage du textile est un fléau avec pas moins de 700 000 tonnes de vêtements jetés chaque année. En leur donnant ainsi une seconde vie, l'État espère réduire le gaspillage. Pour profiter du bonus réparation textile, rendez-vous chez un artisan, couturier ou cordonnier, labellisé auprès de Refashion. Plus d'information sur le site : www.refashion.fr

Opération de broyage de déchets verts : Accès à tous aux dates suivantes : **07/11** à Melrand de 13 h à 16 h, **08/11** à Saint Barthélemy 9 h 30 à 12 h, **08/11** à Baud de 13 h à 16 h, **14/11** à Guénin de 13 h à 16 h, **15/11** à La chapelle-neuve de 9 h 30 à 12 h, **15/11** à Pluméliau-Bieuzy